

**RAPPORT N°00/8-75
au Conseil Municipal**

OBJET

**MISSION DE « PROCEDURES D'EXPOSITION DE LA DETTE
AUX VARIATIONS DE TAUX »**

Depuis mi 1999, les marchés monétaires ont connu une forte hausse de taux.

A titre d'exemple, l'EURIBOR 3 mois, représentatif du coût de l'argent à court terme est passé de 2,57% en date du 14 mai 1999 à 5,14% le 31 octobre 2000. A ce jour, la Commune emprunte à 5,60% en taux variable et à 6% en taux fixe (hors prêts subventionnés).

La Commune a toujours cherché à contenir les frais financiers sur la dette existante. A ce jour, la dette de la Commune se présente de la façon suivante :

- Dette à taux fixe : 40,96%
- Dette à taux variable : 59,04% soit, à titre indicatif, 434 289 300,55 F
(voir Annexe, la répartition de la dette par taux à ce jour).

Le taux moyen des emprunts de la Commune est de 5,06% ce qui est tout à fait conforme aux taux du marché actuels.

De plus, la Commune a contracté un SWAP dont les caractéristiques vous ont été communiquées en date du 18 décembre 1998 :

- Montant initial du notionnel : 599 660 421,63 F
- CRD au 31/12/1999 : 333 832 815,00 F

La Commune poursuit la procédure de gestion active de la dette, c'est-à-dire, la diminution du taux de financement, et recherche toute solution lui permettant de :

- Diminuer les frais financiers,
- Et de ne pas s'exposer à une trop forte hausse de taux grâce à un produit dit de couverture. Le fonctionnement de ce produit est identique aux produits d'assurance.

La Commune interroge régulièrement les marchés afin d'étudier et de souscrire ce type de produits.

A ce jour, des produits anticipant une baisse des taux aux USA et en Europe sont proposés par les banques. Ces produits permettraient une baisse des intérêts à payer par la Commune tout en protégeant les contrats contre une hausse brutale des taux.

Poursuivant dans la politique de gestion active de la dette, la Ville cherche à contracter tout produit de couverture (CAP, COLLAR, SWAP) libellés soit en EURO, soit en LIBOR International (en particulier Dollar, STIBOR, Franc Suisse, YEN) répondant aux objectifs exposés ci-dessus.

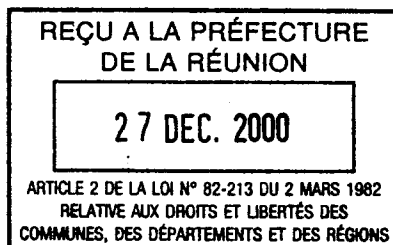
RAPPORT N°00/8-75

Ces produits seront conformes aux directives réglementaires en vigueur et aux conventions cadres rédigées par l'Association Française des Banques. Et les contrats feront l'objet d'une information à la présente Assemblée, en particulier, lors du vote du Compte Administratif.

Toute opération de couverture contractée par la Ville dans le cadre de cette délibération fera l'objet d'une délibération précise pour l'information des membres du Conseil Municipal lors d'une séance ultérieure.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
MICHEL TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-75
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

**MISSION DE « PROCEDURES D'EXPOSITION DE LA DETTE
AUX VARIATIONS DE TAUX »**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier ;

Vu la Circulaire Interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992 ;

Vu l'Instruction n°92-137-MO du 27 octobre 1992 de la Comptabilité Publique ;

Sur le rapport n° 00/8- 75 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Prend acte de la poursuite de la gestion active de la dette.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à consulter les établissements financiers sur les produits de couverture et les instruments financiers existant, à contracter un ou plusieurs un ou plusieurs produits de couverture, type CAP, COLLAR, SWAP pour assurer la Commune contre un risque éventuel de hausse de taux sur les encours. Cette autorisation durera jusqu'au 31/12/2001.